

## ARRETE DU MAIRE N° 215/2026

Relatif à la circulation et au stationnement  
Rue du Lavoir à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 189/2026 en date du 1er avril 2026 portant délégation de signature à M. Daniel OUGIER - conseiller municipal délégué à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de réhabilitation du réseau assainissement par gainage entre le n° 2 et le n° 8B, rue du Lavoir à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 27 avril 2026 au jeudi 7 mai 2026 de la façon suivante :

- **ROUTE BARRÉE ;**
- Accès des riverains suivant l'avancement des travaux ;
- Accès piétons maintenu dans la zone des travaux
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS – Groupement Nord, 7, avenue Joseph Rey 68000 COLMAR ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Riverains ;
- COLMARIENNE DES EAUX – 20, rue des Métiers – 68000 COLMAR ;
- SMCE REHA – ZAE Heiden Ouest 5, rue d'Italie 68310 WITTELSHEIM ;
- INERA – 3, rue Denis papin 68600 DESSENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 16 avril 2026

Daniel OUGIER

Conseiller délégué à la sécurité

